

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 mars 2010, à 20 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaient présents : Mme Maïté LUBERRIAGA, Mrs Joël DI FABIO, Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECUCU, Adjoints, Pierre HERRADOR, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mmes Marie-Claire ÇUBURU, Françoise HARRIAGUE, Mrs Laurent JUHEL, Francis GELLIE, Mme Martine PLAZE.

Absents excusés : - Mme Josiane PERY avait donné procuration à Mme Maïté LUBERRIAGA,
- Mr Léopold ESTACHY avait donné procuration à Mr Jean-Pierre TRECUCU
- Mr Joël LURO avait donné procuration à Mr Pierre HERRADOR

Absent : Mr Miguel TONIUT

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claire ÇUBURU.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans la délibération concernant la PVR chemin Mulienea de Madame ELISSALDE Marie-Christine, il est écrit « le Conseil Municipal, par : 17 voix pour, 1 ne participe pas au vote (Mr TRECUCU) » au lieu de : le Conseil Municipal, par 18 voix pour.

Suite à cette demande de modification, le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

PVR

Le Maire propose que la Commune perçoive la PVR en 2 fractions en raison de la différence entre le devis et le décompte final. Par conséquent, une convention doit être établie entre les deux parties.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions entre la Mairie et les personnes concernées afin que 50 % du montant estimatif soit réglés en début de chantier et le solde à réception du décompte final.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2009

Le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2009 de la Commune est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2009 de la Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2009

Le Maire ayant quitté la séance, pour le compte administratif, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maïté LUBERRIAGA, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES :	prévu.....	2 133 654.36
	Réalisé.....	1 218 789.56
	Reste à réaliser.....	870 661.45

RECETTES :	prévu.....	2 133 654.36
	Réalisé.....	1 054 241.12
	Reste à réaliser.....	870 661.45

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	prévu.....	792 087.43
	Réalisé.....	685 316.76

RECETTES :	prévu.....	792 087.43
	Réalisé.....	898 335.76

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement.....	- 164 548.44
Fonctionnement.....	213 019.00
Résultat global.....	48 470.56

Le Maire revient dans la salle.

AFFECTATION RÉSULTATS 2009 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2009 de la Commune,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de..... 213 019.00
- un déficit reporté de..... 0
soit un excédent de fonctionnement cumulé de..... 213 019.00

- un déficit d'investissement de..... 164 548.44
- un déficit des restes à réaliser de..... 0
soit un besoin de financement de..... 164 548.44

par 17 voix pour, 1 abstention (Mr ARAMENDY), décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2009 : excédent..... 213 019.00
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)..... 213 019.00
- Résultat d'investissement reporté (001) déficit..... 164 548.44

COMPTE DE GESTION CIMETIÈRE 2009

Le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2009, Cimetière, est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2009 Cimetière, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF CIMETIÈRE 2009

Le Maire ayant quitté la séance, pour le compte administratif, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maïté LUBERRIAGA, à l'unanimité, vote le Compte Administratif Cimetière de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT: rien de prévu, rien de réalisé aussi bien en dépenses qu'en recettes d'investissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	: prévu.....	17 468.39
	Réalisé.....	17 468.39
RECETTES	: prévu.....	17 468.39
	Réalisé.....	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement.....	0
Fonctionnement.....	- 17 468.39
Résultat global.....	- 17 468.39

Le Maire revient dans la salle.

AFFECTATION RÉSULTATS 2009 CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir approuvé le Compte Administratif Cimetière 2009
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de..... 0
- un déficit reporté de..... 17 468.39
soit un déficit de fonctionnement cumulé de... 17 468.39

- un déficit d'investissement de..... 0
- un déficit des restes à réaliser de..... 0
Soit un besoin de financement de 0

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2009 : déficit..... 17 468.39
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)..... 0
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 17 468.39

AVENANTS EXTENSION ECOLE, CONSTRUCTION CRECHE, CANTINE, PREAU, SALLE ASSOCIATIVE

Le Maire rappelle l'avenant accepté lors de la réunion du Conseil Municipal avec l'entreprise MENISOL pour un montant supplémentaire de 8 482.50 € H.T. En fait, le montant est de 8 950.50 € H.T. en raison d'une plus-value pour modification en usine des coffres PVC sur coffres déjà fabriqués. Par conséquent, il présente l'avenant complet de l'entreprise MENISOL ainsi que les suivants :

ENTREPRISES	LOTS N°	AVENANTS		MONTANTS € H.T.			0 % en + ou en -
		N°	MOTIFS	MARCHES	AVENANTS	Total marché	
MENISOL	8 – menuiseries extérieures	1	Motorisation volets roulants – modification en usine coffres PVC sur coffres déjà fabriqués	89 283.45	+ 8 950.50	98 233.95	+ 10.02
LAPIX	2 – gros-oeuvre	1	Modification ouvrages extérieurs	604 241.43	+ 24 963.41	638 237.04	+ 5.63
		2	Création mur soutènement +escalier accès trinquet		+ 9 032.20		
ETCHENASIA	7 – menuiseries bois (intérieur-extérieur)	1	Bloc-porte	105 973.58	+ 421.79	107 129.38	+ 1.09
		2	Modification hauteur chassis coupe feu		+ 734.01		
SOBAMAT	1 – VRD – espaces verts-terrassements	1	Création voie menant au trinquet, accès handicapés	187 473.10	+ 4 065.60	191 538.70	+ 2.17

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les avenants précités.

SUBVENTION AUX SINISTRES

Les demandes d'aides pour les différentes catastrophes naturelles (Haïti, Charente-Maritime et Vendée) seront étudiées ultérieurement.

OBSERVATOIRE DU GOUT DE L'EAU SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL URA

Le Syndicat URA et la Lyonnaise des Eaux se sont donnés comme priorité d'améliorer la qualité gustative de l'eau du robinet pour satisfaire pleinement les attentes des consommateurs. La Lyonnaise des Eaux a créé l'Observatoire du goût de l'Eau pour mieux connaître la perception du goût de l'eau par leurs clients et réagir rapidement à tout écart de la qualité voire d'anticiper une dégradation potentielle.

Le Maire informe que chaque Commune devrait être représentée par 3 ou 4 personnes qui transmettront périodiquement leurs observations via le site internet ou par courrier. Elles seront invitées à partager leur expérience avec les autres goûteurs de la région.

Par conséquent, un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal afin de demander aux volontaires de s'inscrire en Mairie.

CONVENTION RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Maire rappelle qu'en raison de l'intérêt social que présentent les activités et les interventions proposées par l'Association d'Aide Familiale et Sociale, la Commune leur apporte son soutien financier. Il présente la convention d'attribution de participation financière.

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale par 17 voix pour et 1 abstention (Mr ARAMENDY).

GESTION CRECHE

Différentes réunions ont été organisées pour étudier les modes de gestion de crèches. Lors de la dernière à laquelle participaient des représentants du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de l'Agence Publique de Gestion Locale, l'analyse d'un projet de gestion privée leur a été demandée.

Par conséquent, le Conseil Municipal se prononcera sur le mode de fonctionnement de la future crèche après la présentation aux élus de l'analyse de ce projet par le Centre de Gestion.

QUESTIONS DIVERSES

FORMATION ELUS

La date de stage concernant le PLU, ayant été reportée, les élus intéressés doivent se réinscrire.

PLACE DU FRONTON

Le fronton (aire de jeux de la place) sera libre le dimanche 21 mars, jour de brocante et d'élections afin que les électeurs puissent y stationner le temps de voter.

ORAC

Opération restructuration artisanat et commerce.

Les dossiers sont étudiés par la CCI et la Chambre de Commerce. A ce jour, 18 dossiers ont été validés.

Pour l'ensemble des Communes du Syndicat Intercommunal Nive-Nivelle, les budgets prévus pour 2009 : 89 000 € et 2010 : 204 000 €.

La Commune y participe par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Peut-on louer la salle du conseil municipal ? Suite à une délibération datant de quelques années, le prix de location aux particuliers est de 30 euros, tandis que les associations en disposent gratuitement.

Toute demande d'occupation de la salle doit être établie par écrit.

RONDE DU LABOURD

Mr TRECUCU est chargé de faire le nécessaire suite à la demande de mettre du béton sur une buse pour la course qui aura lieu au parcours CRAPA.